VÉHICULES DÉCARBONÉS

Repenser la consommation énergétique des véhicules

Préserver la liberté de déplacement des biens et des personnes, tout en relevant le défi du changement climatique, nécessite de **faire évoluer les véhicules actuels vers des modèles moins émissifs**. Nouvelles motorisations et nouvelles sources d'énergie sont envisagées, ce qui suppose l'adaptation des outils de production et des méthodes de conception industriels, mais aussi l'adhésion des utilisateurs aux nouveaux types de véhicules.

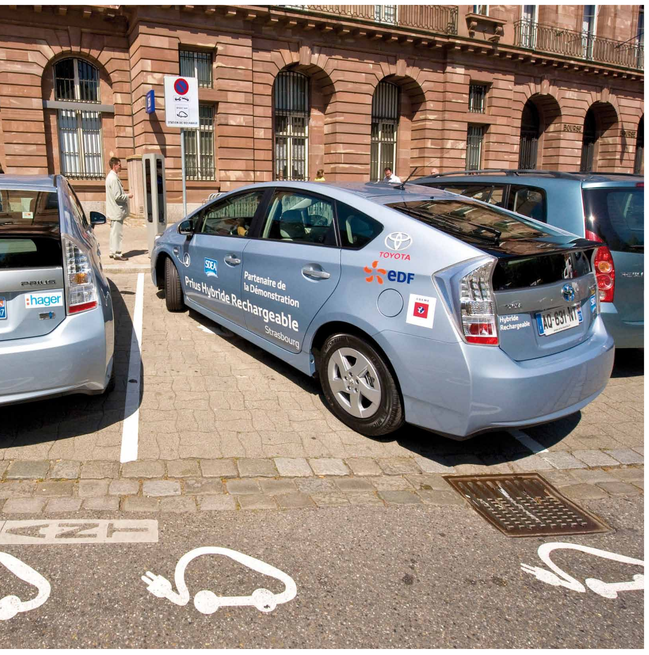

Dans cette logique, deux pistes d'amélioration s'offrent aux constructeurs :

- **réduire les besoins énergétiques**, en concevant des motorisations plus performantes et des véhicules plus légers, plus compacts, plus aérodynamiques,
- **changer l'énergie de propulsion** par une alternative autre que fossile : électricité non carbonée, hydrogène, biocarburants de nouvelle génération…

Deux feuilles de route complémentaires de l'ADEME présentent les options de déploiement identifiées par les experts.

La feuille de route **"Véhicules routiers à faibles émissions de gaz à effet de serre"** identifie des axes de recherche prioritaires :

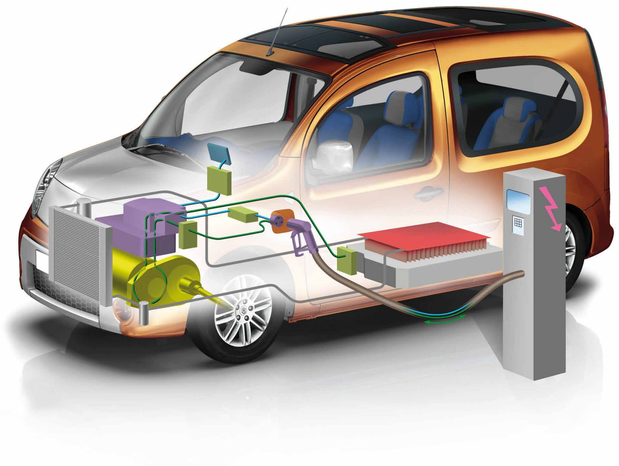

- **la "décarbonation" des véhicules**, comme leur électrification partielle (hybride et hybride rechargeable) ou totale (électrique) ;
- **le développement et le déploiement de nouveaux concepts** de véhicules dédiés aux besoins de mobilité urbaine.

L'objectif est de pouvoir, techniquement et économiquement, commercialiser de nouvelles solutions dès 2015.

La feuille de route **"Infrastructures de recharge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables"** propose plusieurs pistes :

- mettre en œuvre des **infrastructures innovantes** en termes de technologies ou de services (matériel, électrotechnique, gestion du système d'information et de l'intelligence des réseaux) ;
- **développer leur interopérabilité** au niveau national et européen (recherche pré-normative) ;
- **tester des modèles économiques** pour le déploiement de ces systèmes de charge sur les différents territoires en maîtrisant leur impact sur les appels de production d'électricité lorsque celle-ci est carbonée.